



Préavis de grève nationale 14 février 2020

Madame la Ministre des Solidarités et de la Santé
14, avenue Duquesne
75350 PARIS 07 SP

Hénin-Beaumont, le 7 février 2020

Objet : Préavis national de grève

Madame la Ministre,

Nous vous informons que le **Syndicat des Psychiatres des Hôpitaux** dépose un préavis de grève pour la journée du **VENDREDI 14 FEVRIER 2020** et se joint à la mobilisation nationale pour l'hôpital public à laquelle participent de nombreuses organisations, dont l'intersyndicale **Action Praticien Hôpital** dont est membre le SPH.

Ce préavis concerne l'ensemble des médecins exerçant en psychiatrie, en hôpital public et établissements de santé privés d'intérêt collectif, quels que soient leur statut. Il entraînera une cessation d'activité pour la journée du vendredi 14 février à partir de 8 heures sans limitation de durée pour les soins de jour et de nuit.

- La psychiatrie publique partage avec l'hôpital les raisons de la détérioration de sa situation, conséquences du sous-financement chronique face à l'explosion des demandes et à l'évolution inévitable des charges : plutôt que des enveloppes exceptionnelles qui mettent les établissements en concurrence face à leurs pénuries, la psychiatrie publique nécessite un ONDAM à la hauteur des besoins des populations, et de prises en charges qui sont loin de se limiter aux soins hospitaliers, de la prévention à l'insertion.
- De vraies mesures d'attractivité pour l'exercice hospitalier doivent être lancées : face au secteur privé lucratif, la « motivation de service public » est depuis trop longtemps seule sollicitée et ne fait plus le poids face au secteur privé lucratif quand en psychiatrie publique chargée des soins sans consentement, il faut aussi supporter la charge de responsabilités du

glissement accéléré des missions de soins vers des fonctions de défense sociale. La revalorisation des grilles salariales est une absolue nécessité, plutôt que des mesures d'intéressement à la prime qui sont loin de faire leur preuve pour stabiliser des équipes formées et investies dans la diversité des offres de soins.

- Les équipements en structures de soins diversifiées, des personnels en nombre suffisant et formés, mais aussi des réponses et lieux de vie respectueux des besoins et droits des personnes doivent être assurés pour que les secteurs puissent accomplir sur les territoires les missions qui leur sont demandées en coordination avec les autres dispositifs et professionnels. Le refus de prendre en compte les spécificités de la psychiatrie pour la faire rentrer dans les réformes du service public a donné à la crise un caractère structurel. : comme les plans psychiatrie et santé mentale avant elle, la feuille de route ministérielle n'a pas de mesures prévues pour inverser cette stratégie de politique d'abord économique qui risque restructurer le paysage sanitaire en psychiatrie selon une vision morcelée du coût moyen par patient et inadaptée aux parcours de soins et de vie des personnes.

Le SPH demande l'ouverture de négociations pour que le plan d'urgence pour l'hôpital public demandé par les organisations intègre ces revendications.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, nos respectueuses salutations.

Dr Isabelle MONTET
Secrétaire générale du SPH

Dr Marc BETREMIEUX
Président du SPH